

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA22 22001 à OCA22 22002 – Résolution CA22 220019 (dossier 1216748011)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 2022

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 19 janvier 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire